

Assemblée communal ordinaire
Mardi 9 décembre 2025 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter un dépassement de crédit Fr. 17'700.60 à titre de subvention et Fr. 4'021.55 à titre de propriétaire pour la réfection du chemin de Grandgiéron. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de Fr. 25'479.20. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Discuter et voter le règlement concernant la gestion des déchets et le règlement y relatif sur les tarifs.
5. Discuter et voter un crédit Fr. 20'000.- pour le changement de poteaux de l'éclairage public au Paigre à Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Discuter et voter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
7. Discuter et voter l'octroi du droit de cité de M. Franck Jean-Michel Haller.
8. Divers.

Alain Lachat, vice-Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes.

Le vice-Maire, Jean-Charles Witschi salue également l'assemblée et informe de l'absence du Maire pour cause de deuil. La caissière, Florence Meusy et Gérard Bonvallat sont tous 2 malades.

37 citoyens participent à l'assemblée.

Monsieur Michel Kohler et Monsieur Gérard Kohler sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le vice-Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture.

Aucune question ou commentaire ne sont soulevés.

Au vote, le PV est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter un dépassement de crédit Fr. 17'700.60 à titre de subvention et Fr. 4'021.55 à titre de propriétaire pour la réfection du chemin de Grandgiéron. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Le conseiller Thomas Huber demande à l'assemblée d'entrer en matière pour ce nouveau règlement. L'entrée en matière est acceptée par l'assemblée.

Il indique globalement l'emplacement de Grandgiéron et précise que le chemin pour y accéder est long d'environ 1 400 mètres.

Gaëtan Houlmann de Buchs & Plumey SA présente la situation liée au glissement de terrain, dans une zone instable déjà identifiée comme sujette aux mouvements de terrain. Il explique que des problèmes sont survenus durant les travaux, pour cause de météo en partie.

Ils ont mis en place un système de drainage en amont de la chaussée afin d'évacuer l'eau et ainsi stabiliser le secteur.

Une natte géotextile a également été installée pour limiter les glissements et assurer une meilleure cohésion du sol. Des différences de pente ont été aménagées, une récolte des eaux est mise en place pour favoriser un minimum d'eau sur les zones.

Le financement des surcoûts de Fr. 118'000.- est ensuite présenté :

Le Canton prend en charge 45 % des coûts, la Commune finance 15 %, pour un montant communal de Fr. 4'021.- à titre de propriétaire, ainsi que Fr. 17'700.- à titre de subvention.

Lors des questions, une personne demande s'il existe un poids maximal autorisé pour les véhicules circulant sur ce chemin. Il est répondu que le passage des camions reste autorisé.

L'Assemblée procède ensuite au vote à main levée, le projet est accepté à la grande majorité.

3. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de Fr. 25'479.20. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement.

Jean-Charles Witschi introduit l'entrée en matière et demande si quelqu'un s'y oppose. N'ayant reçu aucune opposition, il est invité à poursuivre la présentation.

Il rappelle qu'à ce jour, les recettes sont réparties selon les versements effectués par les communes en faveur de la SEDRAC.

La nouvelle convention, si elle est acceptée, entrerait en vigueur le 1er janvier 2026.

Les communes se sont entendues afin d'harmoniser les investissements et les recettes au sein de la SEDRAC.

La nouvelle convention repose sur un capital total investi de **1 410 000 francs**, correspondant à l'ensemble des communes du district, lequel compte **24 283** habitants.

La division de ces deux valeurs aboutit à une participation uniforme de 58.07 francs par habitant.

Pour la Commune de La Baroche, le nombre de **1 128** habitants correspond à la moyenne de la population des trois dernières années. Sur cette base, la part communale est calculée comme suit :

$$1\,128 \times 58.07 = 65\,479.20 \text{ francs}$$

Ce montant représente la part d'investissement due selon le nombre d'habitants.

Il est précisé que les anciennes communes de la Baroche, avant la fusion, avaient déjà versé un montant total de **40 000** francs.

Un solde de **25 479.20** francs reste dès lors à la charge de la Commune. Ce montant devra être versé sur une période comprise entre un et trois ans.

Ce nouveau mode de calcul marque le passage d'un système d'investissement libre à un modèle harmonisé. Il permettra à notre Commune de percevoir plus de rentrées d'impôts que par le passé.

Enfin, soumis à votation, la convention est acceptée à une large majorité, sans opposition.

4. Discuter et voter le règlement concernant la gestion des déchets et le règlement y relatif sur les tarifs.

Cédric Sprunger introduit ce point en informant des raisons ayant conduit à modifier le règlement selon la nouvelle loi de 2020. Les mesures pratiques ont déjà été prises, mais il fallait encore changer le règlement. L'entrée en matière est acceptée.

Il présente donc le nouveau règlement basé sur le règlement type proposé par le Canton.

Désormais, ceux qui produisent davantage de déchets doivent payer davantage, conformément au principe du pollueur-payeur.

Il est précisé que plusieurs systèmes de taxation ont déjà été mis en place, notamment la pesée des déchets encombrants ainsi que le ramassage en fonction du volume, au moyen de sacs taxés.

Conformément au règlement, 60 % des coûts liés aux déchets doivent être couverts selon le principe de causalité.

Le règlement tarifaire est présenté sous forme de fourchettes de prix, offrant une flexibilité dans la fixation des montants. Auparavant un émolument de base fixe était appliqué, le nouveau système prévoit désormais une fourchette tarifaire.

Une question est soulevée concernant la gratuité du dépôt des cartons et papiers : si ces matériaux sont gratuits, pourquoi doit-on tout de même payer un abonnement chez un prestataire de Courgenay ?

Il est rappelé que les entreprises privées ont la liberté de pratiquer de différentes manières. La Baroche a cependant une convention avec LOCA à Porrentruy qui reprend papier et carton gratuitement pour les habitants de la Baroche.

Après discussion, l'Assemblée procède au vote pour les 2 règlements : ceux-ci sont acceptés à la grande majorité.

5. Discuter et voter un crédit Fr. 20'000.- pour le changement de poteaux de l'éclairage public au Paigre à Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Thomas Huber présente la situation concernant les poteaux d'éclairage en bois, fortement fragilisés à la suite de vents violents qui ont provoqué la chute de certains d'entre eux. L'entrée en matière est acceptée.

Il rappelle qu'en 2018, une partie des poteaux avait déjà été remplacée, mais que l'on constate aujourd'hui une dégradation avancée au niveau des pieds de plusieurs poteaux. Il propose donc de poursuivre les interventions dans la rue du Paigre, où le remplacement de 6 poteaux est jugé impératif.

Le coût du projet est détaillé comme suit :

- 13 000 francs pour le matériel,
- 6 000 francs pour le montage,
- 1 000 francs pour les divers et l'établissement du projet.

Il est précisé également que dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village de Charmoille le recours à des poteaux en bois était obligatoire afin de pouvoir bénéficier de subventions.

Il restera environ 15 poteaux qui devront être remplacés dans les prochaines années.

L'Assemblée procède au vote : le projet est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et voter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.

Le vice-Maire fait l'entrée en matière du budget en signifiant qu'un bénéfice de Fr. 13'779.- est attendu pour le prochain exercice. La quotité d'impôts reste inchangée et les taxes sont présentées. Il montre également les tableaux d'évolution des impôts et des dettes. La dette par habitant est en baisse et se situe actuellement à Fr. 6'015.-. L'entrée en matière n'est pas combattue.

Il présente les comptes rubrique par rubrique. Il n'y a pas beaucoup de variations par rapport à l'année 2025.

Il y a notamment un nouveau poste pour la biodiversité dans le compte de la forêt de Fr. 5'000.-.

Au niveau des impôts, Fr. 30'000.- sont prévus en plus dans les personnes physiques et Fr. 30'000.- également pour les gains immobiliers. Cependant, la subvention du fonds de la péréquation diminue de Fr. 67'000.-, ce qui est un signe que la Commune se porte mieux.

Le bouclage se présente comme suit :

Compte de Fonctionnement	BUDGET 2026					
	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Résultat de l'exercice						
Bénéfice	14'779.01		56'703.62		20'517.35	
999 Clôture des comptes						
9990.90000.00 Compte général - bénéfice			11'126.62			
9990.90010.00 Compte général - perte		27'577.99				
9991.90100.20 Boucllement épurations bénéfice SNEP			350.00			
9991.90100.21 Boucllement épurations bénéfice SEPE	26'900.00		27'120.00		26'496.00	
9991.90100.30 Boucllement eau bénéfice	9'812.00		11'022.00			
9991.90100.40 Boucllement déchets bénéfice	5'785.00		7'085.00		5'201.17	
9991.90100.92 Boucllement eaux de surface bénéfice					16'982.69	
9991.90110.20 Boucllement épurations perte SNEP		140.00				8'814.95
9991.90110.30 Boucllement eau perte						33'592.02
Total Clôture des comptes	42'497.00	27'717.99	56'703.62		48'679.86	42'406.97
Clôture du compte de résultat final		14'779.01		56'703.62		6'272.89
Solde du résultat final à répartir		0.00		0.00		14'244.46

En votation, le budget et les taxes 2026 sont acceptés à la grande majorité sans opposition.

7. Discuter et voter l'octroi du droit de cité de M. Franck Jean-Michel Haller.

M. Witschi demande l'entrée en matière pour ce point ; celle-ci est acceptée.

Il donne ensuite la parole à M. Haller qui se présente directement. Il est né en France voisine à Belfort, il y a 26 ans et est arrivé en Suisse en 2005, d'abord à Boncourt avant de venir s'installer à Miécourt en 2020. En 2025, il a acheté une maison dans un village voisin où il réside actuellement. Il se plaît dans notre région.

C'est durant son séjour à Miécourt qu'il a fait sa demande de naturalisation, c'est la raison pour laquelle la décision de lui octroyer le droit de cité revient à notre assemblée.

A la suite de sa présentation, le vice-Président l'invite à quitter la salle pour procéder au vote. C'est à l'unanimité qu'il est accepté dans notre Commune et est applaudi lors de son retour dans la salle.

8. Divers.

XX relève qu'il n'y a pas d'installation de défibrillateur sur le territoire communal, alors qu'ailleurs dans le canton, il y en a un peu partout.

M. Witschi informe que la fondation RéaJura Cœur s'était déjà approchée du Conseil communal pour discuter de l'implantation de défibrillateur. Le conseil avait alors proposé d'en installer un au home des Cerisiers. Ce dernier n'y était pas favorable à ce moment-là. Alain Lachat indique qu'actuellement il y en a un d'installé.

Compte tenu du dispersement du bâti dans la Baroche et du coût d'entretien de ces installations, le Conseil privilégie la solution des premiers répondants qui sont très efficaces et bien équipés. Il y en a 2 dans la Baroche.

Le Conseil reprendra contact avec RéaJura pour discuter des prochaines actions à mettre sur pied pour améliorer la situation.

Christophe Blun qui habite Miécourt se présente et informe qu'il est le nouveau responsable local de l'université populaire.

Le vice-Maire souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et invite à partager le verre de l'amitié offert par la Commune.

Le vice-Président signale encore qu'une conférence de Marie-Angèle Lovis sur l'émigration d'Asuel est organisée le 10 décembre dans la salle de la Double-Aigle à Charmoille et lève l'assemblée. Il est alors 21h50.

Au nom de l'Assemblée

Le vice-Président

Le Secrétaire

Alain Lachat

Christian Gerber